



LES PARTENAIRES TARIFAIRES DÉSIREUX DE COOPÉRER ONT DÉVELOPPÉ CONJOINTEMENT LE TARDOC

Exigences de mfe - Médecins de famille et de l'enfance Suisse

Il n'existe aucune alternative au Tardoc. Sauf si le Conseil fédéral veut vraiment maintenir en vigueur pendant quelques années encore le Tarmed, avec les fautes bien connues qu'il contient.

Le Tardoc apporte des améliorations décisives par rapport au Tarmed:

- Des calculs de coûts actualisés : le Tardoc corrige les prestations mal tarifées. Des prestations qui peuvent aujourd'hui être fournies de manière plus efficace, par exemple grâce au progrès technique, coûtent moins. À l'inverse, il est pris en compte que le personnel médical gagne un salaire nettement supérieur à celui d'il y a 30ans, lorsque le Tarmed a été calculé.
- Garantie de la maintenance des tarifs : le Tardoc prévoit des mécanismes impératifs de correction qui permettent d'actualiser le tarif au fur et à mesure. Les partenaires tarifaires veulent ainsi éviter ce qui s'est produit pour le Tarmed, qui s'est retrouvé trop rapidement obsolète par manque de révision.
- Présentation de prestations de médecine de famille : les examens, la télémédecine, la médecine palliative et les prestations des assistants médicaux spécialisés sont enfin correctement décrits. Le Tardoc reflète ce que la médecine de famille fait.
- Récupération de l'autonomie tarifaire : le Tardoc a montré qu'il est tout à fait possible à des partenaires qui le souhaitent de s'entendre. Ce système d'autonomie tarifaire fonctionne, mais seulement s'il n'est pas permis aux opposants notoires d'atteindre leur objectif tout en ne proposant aucune alternative.
- Contrôle des coûts grâce au monitoring et à la neutralité des coûts :

avec le Tardoc, un système qui permet aux partenaires tarifaires de surveiller étroitement et de manière différenciée l'évolution des coûts après s'être mis d'accord sur ce qu'il faudra faire si ceux-ci deviennent incontrôlables est installé.

Ce que signifie la neutralité des coûts

Le terme de «neutralité des coûts» est à l'origine de nombreux malentendus. Or, il signifie seulement qu'un litre de lait ne doit pas coûter davantage du jour au lendemain seulement parce que l'on en a changé le conditionnement. Mais bien sûr, il y a de nombreuses raisons pour qu'un prix évolue au fil des ans.

Il en va de même pour le tarif. La loi exige que les prix n'augmentent pas en raison d'un nouveau modèle tarifaire. Mais la loi n'exige pas qu'après 30ans (le tarif actuel repose sur des calculs effectués au siècle dernier), on renonce à ajuster les prix. Au contraire. La LAMal exige le respect des principes d'objectivité et de l'économie d'entreprise. En aucun cas un plafond des coûts.

Par ailleurs, l'augmentation massive des coûts dans la médecine hospitalière ambulatoire ne peut pas être compensée par une réduction du salaire des médecins. Le nouveau tarif ne doit pas être utilisé abusivement pour faire des économies.

Des forfaits dans la médecine de famille

Dans la médecine de famille, les forfaits sont inconcevables. Nous sommes d'accord sur ce point avec les assureurs. Là où les forfaits sont judicieux, lorsqu'ils ont fait l'objet d'une discussion complète ainsi que d'un calcul intégral et qu'ils respectent les exigences posées pour un nouveau tarif, il faut les mettre en œuvre. Les forfaits présentés par santésuisse ne sont qu'un pur produit de l'imaginati-

on. Il n'existe aucun calcul réel, pas de modèle relatif à la neutralité des coûts et aucun non plus sur le monitoring. Rien. Impossible de comprendre comment déterminer les forfaits par rapport aux prestations individuelles. Les forfaits ne constituent pas une alternative au tarif des prestations individuelles.

Salaire du médecin

Avec le Tardoc, les salaires des médecins sont à nouveau au cœur du débat, à tort. Le Tardoc est un ouvrage global qui prend en considération tous les coûts. Les salaires des médecins en font partie, mais ne représentent que la plus petite part du gâteau. Depuis le calcul du Tarmed, le renchérissement s'établit à + 10%, les charges salariales ont augmenté de 20% et les loyers de plus de 40%. Les salaires des médecins stagnent. Et même plus, ils ne cessent de diminuer car le tarif n'a jamais été adapté et nous devons payer nous-mêmes les charges salariales et d'infrastructure, qui ont augmenté. Quelle autre catégorie professionnelle doit accepter cela ? Le salaire des médecins inscrit dans le Tardoc se base sur les salaires dans les hôpitaux publics.

Fazit

- Le Tarmed doit être remplacé d'urgence.
- Le Tardoc est le tarif le plus actuel. Il repose sur des calculs précis.
- Le Tardoc peut être révisé et adapté en continu.
- Il n'existe pas d'alternative au Tardoc.
- Le Tardoc est un modèle tarifaire, conforme à la loi, aussi respectueux des principes d'objectivité et de l'économie d'entreprise que possible, transparent et élaboré par les partenaires tarifaires.
- Le débat sur les économies doit être mené en un autre lieu.

- mfe soutient activement le processus de révision et en appelle aux organes jusqu'à présent réfractaires à ne pas continuer à bloquer le processus.
- mfe soutient toujours la FMH et les partenaires tarifaires et approuve un renforcement du partenariat tarifaire avec d'autres parties prêtes à coopérer.

Exigences de mfe - Médecins de famille et de l'enfance Suisse

Ceux qui se sont tenus à l'écart jusqu'à présent sont invités à abandonner leur attitude de déni et à s'engager enfin de manière constructive dans la discussion. Il n'existe actuellement aucune alternative à Tardoc. Son introduction ne doit pas être retardée davantage. Le partenariat tarifaire doit être renforcé.

Autor: Rolf Temperli, Membre du comité et Co-responsable Commission Tarif